

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 496^e séance (séance extraordinaire) tenue le 7 avril 2008, à 14 heures,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; les doyens : Mme Louise Béliveau, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, Mme Francine Girard, M. René Durocher, M. Claude Lamarche, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Michèle Brochu, M. Milton Campos, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeneers, Mme Marie Lacroix, M. Raymond Lalande, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Létourneau, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, Mme Lucie Parent, Mme Louise Poirier, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Pierre Trudel; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Isabelle Jordi, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : Mme Julie Bouchard, M. Maxime Desmarais-Tremblay, Mme Yvonne Ellis, M. Robert Martin, M. David Paradis, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger, M. Nicolas Veilleux; des représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les observateurs : M. Philippe Beaugard, Mme Louise-Hélène Richard, Mme Ghilaine Roquet.

ABSENTS : Un doyen : M. Pierre Moreau; les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, Mme Anne Charbonneau, Mme Fabie Duhamel, M. Alan K. Goff, M. Denis Gougeon, M. Jacques Gresset, Mme Diane Labrèche, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Serge Montplaisir, M. Benoit Moore, Mme Fahima Nekka, Mme Joane Parent, M. René Parenteau, M. Jean-Victor Patenaude, M. Raymond Perrin, M. Jacques Rouillard, M. Richard Silbert; des représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Frédérique Gardye, Mme Monique Landry, M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, un représentant du personnel : M. Stéphane Meloche; les représentants des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher, Mme Christine Léonard; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Matthew Nowakowski, M. Jacques Pelletier.

EXCUSÉS : la vice-rectrice—International et relations institutionnelles, Mme Martha Crago; des doyens : M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuveliez, M. Manuel Crespo, M. Germain Lacasse, M. Serge Larochelle, M. Jesús Vázquez-Abad, M. Jean Wilkins; des représentants du personnel enseignant : Mme Françoise Filion, Mme Dominique Serrano; un représentant des cadres et professionnels : M. Richard Alix.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

AU-496-1

Ordre du jour

AU-496-1

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire
- Projet de budget 2008-2009 de l'Université
3. Clôture de la séance

A-21/495^o/685; A-21/496^o/686

Le document A-21/495^o/685 porte sur le cahier intitulé *Budget de fonctionnement 2008-2009*, remis aux membres lors de la séance du 31 mars dernier. Le document A-21/496^o/686 porte sur la version imprimée des acétates de présentation du rapport du Comité du budget de l'Assemblée, sur le budget 2008-2009.

Le recteur précise que l'Assemblée n'ayant pas été informée du budget lors de sa séance du 31 mars dernier, le Conseil de l'Université n'a pas procédé à l'adoption du budget 2008-2009 lors de sa séance tenue à la même date. Une réunion du Conseil est prévue à la suite de la réunion d'aujourd'hui de l'Assemblée.

Le président des délibérations mentionne que la présentation du point portant sur le budget 2008-2009 se déroulera comme suit : 1. présentation du budget 2008-2009 par le vice-recteur exécutif; 2. présentation du rapport du Comité du budget de l'Assemblée sur le budget 2008-2009, par le porte-parole du Comité, M. Paul Arminjon; 3. période réservée aux questions et interventions des membres de l'Assemblée. L'Assemblée convient de ces modalités de présentation.

1. Présentation du budget 2008-2009

La présentation du vice-recteur exécutif est assistée par la projection d'acétates électroniques.

Le vice-recteur exécutif présente le budget 2008-2009. Il précise que l'exercice 2008-2009 constituera un budget difficile dans la mesure où il a été défini en regard d'un environnement instable. Le vice-recteur présente d'abord un bref rappel sur le budget 2007-2008, revenant sur les objectifs définis dans le cadre du nouveau processus budgétaire. Le nouveau processus budgétaire visait à remettre l'Université sur le chemin de la santé financière ; à favoriser le maintien et le développement de la qualité et de l'excellence ; à adapter l'Université aux nouvelles réalités du marché et des besoins sociétaux ; à rendre claire et objective la démarche proposée ; à rendre transparent, transposable, évolutif et malléable le processus de budgétisation ; à responsabiliser chacune des autorités budgétaires tout en amplifiant leurs marges de manœuvre ; à développer une culture institutionnelle pour générer plus de revenus et pour avoir plus de possibilités de se développer collectivement ; à budgéter en fonction des besoins académiques et des priorités institutionnelles. Le vice-recteur rappelle ensuite les déterminants alors définis en regard de la préparation du budget, et lesquels sont encore pris en compte, soit : la base historique, en tant que déterminant de premier niveau ; les revenus générés, en tant que déterminant de deuxième niveau ; les priorités institutionnelles, en tant que déterminant de troisième niveau. L'élaboration du budget avec les unités a résulté de la conjugaison de ces trois niveaux de déterminants.

Le vice-recteur procède par la suite à la présentation des composantes du budget 2008-2009. En ce qui concerne les facultés, le vice-recteur rappelle qu'en regard du processus budgétaire, l'Université a toujours affirmé, d'une part, que « la base budgétaire théorique dans 5 ans en dollars de 2007-2008 à volume et autres paramètres constants et l'écart théorique » qui en découle ne se réaliseraient jamais, et d'autre part, que jamais les revenus facultaires n'ont été garantis à hauteur de 100 %, ni le rythme du rattrapage pour atteindre la vitesse de croisière, pas plus qu'elle n'a garanti le plein ajustement des variations de clientèle à T + 1. Ainsi, les gains à hauteur de + 20 % de l'écart théorique pour 2007-2008 ont été ramenés à une proportion de 10 % en 2008-2009, et le réajustement à la baisse de - 10 % de l'écart théorique pour 2008-2009 a été maintenu comme en 2007-2008. Le budget 2008-2009 prévoit le maintien de la mise de côté d'une somme de l'ordre de 3,2 M \$ (1 %) pour constituer le fonds des priorités institutionnelles. Cette somme sera réinvestie dans des projets académiques; selon le cas, ces projets seront définis à l'initiative des Facultés pour soutenir leur développement stratégique propre, ou à l'initiative de la Direction pour permettre, de façon mutualisée, des développements stratégiques à portée institutionnelle.

Sur les priorités institutionnelles autres qu'académiques, le vice-recteur explique que les priorités identifiées dans le cadre du budget 2007-2008 ont été maintenues dans le cadre du budget 2008-2009. Ces priorités sont : le recrutement d'étudiants; le démarrage de la grande campagne de financement; la sécurité sur le campus; la santé des étudiants et du personnel; la mise en commun de services; le respect de l'environnement et le développement durable. De plus, les projets relatifs aux technologies de l'information restent priorités, mais dans le cadre, principalement, du Fonds des immobilisations.

De manière générale, le budget 2008-2009 vise le maintien des cibles budgétaires déposées au budget *pro forma* de juin 2007, révisé en janvier 2008, soit (7,8 M \$) pour 2008-2009. Ce budget vise également la récupération la plus rapide de la subvention conditionnelle, et, donc, la réduction des intérêts à payer en attendant le versement de cette subvention conditionnelle au retour à l'équilibre. Le budget 2008-2009 impose une réduction d'une proportion de 1,39 % à l'enveloppe *Gestion* de l'ensemble des unités, autant facultés que services. Le vice-recteur précise par ailleurs que le budget proposé maintient à la Direction l'autorisation des embauches de personnel enseignant, et maintient le groupe de travail qui analyse les processus d'affaires et les pratiques administratives de chaque unité pour améliorer le fonctionnement et contrôler les coûts, en particulier la masse salariale du personnel administratif et de soutien.

Le vice-recteur présente le sommaire des revenus et des dépenses, à l'aide de tableaux extraits du cahier *Budget de fonctionnement 2008-2009* (page 11 de ce document). Il explique que la colonne de droite correspond au budget accepté l'année dernière. Sur les revenus de fonctionnement, le vice-recteur précise que pour l'année 2008-2009, ces revenus présentent une augmentation, passant d'un montant de l'ordre de 516 M \$ à un montant de l'ordre de 545 M \$. En regard des revenus de fonctionnement et des revenus des activités autofinancées, le vice-recteur mentionne que ceux-ci présentent une croissance en fonction du réinvestissement et de l'augmentation des clientèles. Sur les dépenses de fonctionnement, le vice-recteur précise que ces dépenses passent d'un montant de l'ordre de 536 M \$ en 2007-2008, à un montant de l'ordre de 554 M \$, présentant un déficit de l'ordre de 18 M \$. Considérant l'état des revenus et des dépenses pour l'année 2008-2009, le déficit anticipé correspond à un montant de l'ordre de 7,8 M \$.

Le sommaire des revenus (page 12 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*) porte sur les revenus de fonctionnement et sur les revenus des activités autofinancées (Services aux étudiants, CEPsum et Services auxiliaires). Sur les revenus de fonctionnement, le vice-recteur précise que le montant relatif aux droits de scolarité et frais d'admission présente une augmentation d'une proportion de 10 %, passant de 67 M \$ en 2007-2008, à 74 M \$ en 2008-2009. La subvention de fonctionnement passe d'un montant de l'ordre de 394 M \$ en 2007-2008, à un montant de 416 M \$ en 2008-2009. Les données de la rubrique Autres revenus présentent une augmentation de l'ordre de 4 M \$. Sur la rubrique Contribution du fonds de souscription au programme de bourses, le vice-recteur explique que cette source de revenus a été enlevée du sommaire des revenus pour l'année 2008-2009, puisque les dons attribués sont essentiellement rattachés à des projets précis. Le Fonds de relance présente un montant de l'ordre de 1.922 M \$ pour l'année 2008-2009, les besoins ayant été moindres que prévu.

Sur les dépenses de fonctionnement du sommaire des dépenses (page 13 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*), le vice-recteur mentionne que les données relatives à l'enseignement et à la recherche passent d'un montant de l'ordre de 344 M \$ en 2007-2008, à un montant de 357 M \$ en 2008-2009, représentant une augmentation des dépenses de l'ordre de 13 M \$ pour l'ensemble des facultés. Les fonds internes de recherche et les dépenses liées à la recherche présentent une diminution d'un montant de l'ordre de 3 M \$. Les dépenses relatives aux bourses présentent une augmentation, passant de 7 M 940 \$ à 8 M 300 \$ en 2008-2009. Les postes Services à l'enseignement et à la recherche et Administration présentent une augmentation des dépenses. Le poste Gestion des immeubles et Prévention & Sécurité présente une augmentation. Le poste Dépenses d'intérêts nettes des revenus présente une augmentation de l'ordre de 1.5 M \$. Sur ce dernier point, le vice-recteur explique que le retard dans l'attribution de la subvention conditionnelle pour 2007-2008 a occasionné une dépense additionnelle. Les

dépenses d'intérêt totalisent ainsi 14 500 M \$ pour 2008-2009. Le poste Réinvestissement géré centralement (consistant au fonds des priorités institutionnelles) présente des dépenses d'un montant de 4,3 M \$ répartie dans les unités principalement les facultés.

Le tableau suivant porte sur le calcul estimatif de la subvention de fonctionnement (page 14 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*). Le vice-recteur explique que les revenus relatifs à la subvention de fonctionnement sont, en grande partie, déterminés par les règles du MELS. Les données montrent que la subvention normée présente une augmentation de l'ordre de 22 M \$. Ainsi, la subvention d'enseignement passe d'un montant de 283 M \$ en 2007-2008, à un montant de 305 M \$ en 2008-2009. Une partie significative du montant de réinvestissement est attribuée à ce poste, lequel reste pondéré en fonction du nombre d'étudiants. Ainsi, pour 2008-2009, le nombre de 80 000 EETP (pondéré) permet de générer une augmentation de 22 M \$. Les montants relatifs au soutien à l'enseignement sont déterminés en fonction des EETP, mais ne font pas l'objet d'une pondération. Les montants relatifs au poste Terrains et bâtiments de la subvention normée sont déterminés en fonction des espaces reconnus. Ce poste ne présente pas d'augmentation pour l'année 2008-2009. Le poste Subvention de mission correspond à un montant de l'ordre de 9 M \$; il s'agit de subventions spécifiques à l'Université. Le poste Revenus sujets à récupération correspondent à (16 634 \$) essentiellement à partir des frais de scolarité des étrangers. Le montant de la subvention générale passe donc de 363 M \$ pour 2007-2008, à 383 M \$ pour 2008-2009, présentant une augmentation de l'ordre de 22 M \$. Le vice-recteur présente des précisions sur les postes relatifs aux ajustements spécifiques. Notamment, il précise que le poste relatif aux loyers et entretien de nouveaux espaces ne concerne que quelques exceptions, dont le pavillon du Département de géographie de la FAS.

Le vice-recteur présente le tableau portant sur l'enseignement et la recherche (page 15 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*), lequel précise la ventilation des revenus par Facultés.

M. Louis Dumont dit constater que la présentation se réfère, page par page, au document *Budget de fonctionnement 2008-2009*. Dans ce cas, M. Dumont demande de pouvoir intervenir ponctuellement, après la présentation de chaque tableau, plutôt qu'à la fin de la présentation générale.

Le président des délibérations indique qu'il a été convenu de procéder d'abord à la présentation du vice-recteur exécutif, suivie de celle du porte-parole du Comité du budget, puis de la période de questions et interventions. Il mentionne que cette modalité a été proposée dans la mesure où la présentation du vice-recteur et celle du Comité du budget se poseront en complémentarité.

M. Dumont signale qu'il lui paraîtrait plus logique de permettre aux membres de présenter des questions à mesure que se déroule la présentation du vice-recteur.

Le président des délibérations reçoit l'intervention de M. Dumont. Cependant, il rappelle qu'étant donné que le rapport du Comité du budget se posera en complémentarité de la présentation du budget, l'Assemblée a convenu de procéder de la manière indiquée.

M. Samir Saul dit s'inquiéter du déroulement de la présentation et de l'heure à laquelle la séance se terminera. Il s'informe de la durée qui reste à la présentation du vice-recteur, et de la durée prévue pour la présentation du rapport du Comité du budget. Il s'informe également de la possibilité d'abréger, s'il y a lieu, la durée de la présentation en cours.

Après vérification auprès du vice-recteur et auprès du porte-parole du Comité du budget, le président des délibérations précise qu'il reste approximativement 15 minutes à la présentation du vice-recteur, et que la présentation du rapport Comité du budget sera brève. Une période de questions devant suivre ces présentations, le président des délibérations mentionne qu'il reste difficile de déterminer l'heure à laquelle l'Assemblée aura terminé ses travaux.

M. Maxime B. Rhéaume indique qu'il apprécie la présentation faite par le vice-recteur exécutif; il estime qu'une présentation ne faisant pas l'objet d'interruptions apparaît préférable.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à procéder selon la modalité prévue.

Le vice-recteur exécutif poursuit sa présentation. Sur les données relatives à l'enseignement et la recherche ventilées par Facultés, le vice-recteur explique la méthodologie utilisée afin de déterminer l'évaluation des écarts des revenus par Faculté, en utilisant les résultats au 1^{er} juin 2006 comparativement aux résultats au 1^{er} juin 2008. Ces données sont présentées dans deux tableaux. On a ainsi observé les résultats suivants, soit 243 M \$ pour l'année 2006-2007, 256 M \$ pour l'année 2007-2008, et 263 M \$ pour l'année 2008-2009, présentant une croissance de 6 M 356 \$. Pour la dernière année, selon les Facultés, une variation de l'écart positif allant de 0,7 % à 15,8 %, et une variation de l'écart négatif allant de -3,1 % à -14,7 % a été observée. Un montant de 1,8 M \$ a été prélevé dans les Facultés dont le taux de croissance budgétaire présentait une proportion positive de 4,5 % et plus. La ponction indiquée de 1,8 M a été appliquée avec un taux de croissance variable déterminé en fonction de la proportion de l'augmentation. Les tableaux rendent compte de la variation moyenne de cette application. Le réinvestissement de ce montant de 1,8 M \$ a été réparti entre trois Facultés : Arts et sciences (1 M \$), Sciences infirmières (740 000 \$) et Théologie et sciences des religions (60 000 \$). Le vice-recteur précise que selon les écarts observés pour les années 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, un montant de 21 M \$ a été calculé, correspondant à une proportion de +8 % sur deux ans. Selon le cas, des Facultés présentent un écart positif pouvant aller jusqu'à 12,6 %, et un écart négatif variant entre 2 % à -4,7 %. Sur la période indiquée de deux ans, on prévoit que l'ensemble des Facultés présenteront un écart positif variant de +1,3 % à +20,1 %, à l'exception de la Faculté de théologie et de sciences des religions.

Par la suite, le vice-recteur présente les données relatives aux fonds internes de recherche et aux autres dépenses liées à la recherche (page 16 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*). Il apporte des précisions sur la contribution à la Fondation canadienne de l'innovation-FCI, en lien avec le fond relatif à l'entretien et aux infrastructures.

Les tableaux suivants portent sur les services à l'enseignement et à la recherche et sur l'administration (pages 17 et 18 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*).

Le vice-recteur apporte des précisions sur le tableau portant sur la Gestion des immeubles et Prévention & Sécurité (page 19 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*). Il mentionne que les coûts d'énergie correspondent à un montant de 18 M \$. Dans le budget de gestion, le montant relatif aux revenus et imputations pour 2008-2009 présente une différence négative de 2 M \$ comparativement aux réalisations estimées pour 2007-2008.

Les tableaux suivants portent sur les Services aux étudiants et sur le CEPSUM (pages 20 et 21 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*). Le vice-recteur précise que le CEPSUM présente un déficit structurel de 550 000 \$, représentant la contrepartie de l'Université au sport d'excellence et aux bourses qui s'y rattachent.

Sur les Services auxiliaires (page 22 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*), le vice-recteur mentionne que les Services alimentaires présentent un léger déficit. Les résultats relatifs aux Résidences présentent un coût nul. Le vice-recteur précise que la rubrique *Virement du (au) fonds des immobilisations* de ce poste correspond à un étalement multi années défini lors de rénovations; cette modalité entraîne qu'il n'y a pas de bénéficiaires inscrits à ce poste. Les magasins présentent un bénéfice d'une proportion de 8 %. Le vice-recteur explique que les Services auxiliaires génèrent des revenus nets de 2,6 M \$, lesquels sont réinjectés dans le fonds de fonctionnement, représentant une proportion moindre que 0,5 % du total du fonds de fonctionnement.

Le vice-recteur apporte des précisions sur le tableau du budget *pro forma* 2007-2012 (annexe 1 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*). Relativement à l'objectif de

croissance des clientèles, l'augmentation prévue est de 100 pour 2007-2008, et les réalisations estimées de fin janvier 2008 étaient de 393. Pour l'année 2008-2009, le budget prévoit une augmentation approximative de 150 sur plus de 30 000 étudiants; cette estimation apparaît réaliste. Les résultats relatifs aux revenus et aux dépenses présentent un excédent de 7,8 M \$ des dépenses sur les revenus; ce montant correspond au déficit anticipé. Considérant ces données, le budget 2009-2010 devrait présenter un équilibre, dans la mesure où l'écart négatif entre les revenus et les dépenses pour 2008-2009 devrait être réduit de 10 M \$. Dans ce contexte, les inquiétudes en regard de l'atteinte de l'équilibre budgétaire sont notamment liées au versement de la subvention conditionnelle.

2. Rapport du Comité du budget de l'Assemblée sur le budget 2008-2009

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité du budget de l'Assemblée à présenter le rapport du Comité sur le budget 2008-2009. M. Paul Arminjon indique qu'en regard de la présentation qu'il avait prévue, son rapport sera plus abrégé, puisque les principales données et composantes du budget 2008-2009 ont été couvertes par la présentation du vice-recteur exécutif. M. Arminjon précise certaines données du budget, en se reportant aux acétates de présentation dont les membres ont reçu une copie imprimée. Il mentionne notamment les données relatives au total des produits et de charges du budget 2008-2009 (page 2), aux activités autofinancées (page 3) et au déficit engendré (page 3). M. Arminjon rappelle que le budget 2008-2009 a été préparé dans le respect des règles définies par le MELS, et avec l'objectif principal d'atteindre l'équilibre budgétaire. Tout en regrettant l'obligation qu'il y aura de diminuer le budget de certaines facultés, M. Arminjon regrette également que les universités ne puissent exercer de contrôle sur les décisions du MELS. Sur cette question, M. Arminjon déplore que l'Université ne puisse atteindre l'équilibre budgétaire en raison du fait que le Gouvernement ne lui attribue pas le financement que l'institution mérite.

3. Questions et interventions des membres de l'Assemblée sur le budget 2008-2009

M. Jean Portugais comprend que les objectifs qui ont été favorisés par le budget restent le développement de la qualité et de l'excellence en enseignement et en recherche. Il observe toutefois que le budget présenté pourrait donner lieu à un effet contraire aux objectifs mentionnés, et que cette situation suscite des inquiétudes. M. Portugais annonce qu'au cours du débat, il souhaitera soumettre une proposition qui pourra tenir lieu d'énoncé de principe de la part de l'Assemblée. M. Portugais donne lecture de sa proposition comme suit :

Attendu que l'Université doit soutenir de façon spécifique les départements en surcharge ou « dont la situation est très préoccupante pour leur survie » (cf. lettre du vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, du 31 mars 2008),

L'Assemblée universitaire demande à la direction de l'Université de mettre en place un mécanisme interne qui vise à éviter les effets négatifs des règles d'attribution budgétaire 2008-2009 (annexe 2 du Budget de fonctionnement 2008-2009), en particulier en évitant d'appliquer ces règles dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- *lorsqu'un département est en surcharge au regard de la charge d'enseignement moyenne par professeur (données du BRI),*
- *lorsque la moyenne EETC à la charge du personnel enseignant égale ou excède la moyenne institutionnelle,*
- *lorsqu'un département a une moyenne EETC par personnel non enseignant égale ou inférieure à la moyenne institutionnelle,*
- *lorsque le coût unitaire brut (dollars par EETC) dans un département est égal ou inférieur au coût unitaire brut moyen dans l'institution.*

M. Portugais explique que les mesures prévues par les règles d'attribution budgétaire –plus particulièrement la règle 2– pourraient donner lieu à une situation qui a déjà été

anticipée dans les unités et qui a été signalée par la CASUM à l'automne dernier, notamment sur les impacts exercés par la situation d'un département en difficulté sur la charge moyenne des professeurs. M. Portugais mentionne que les quatre situations en regard desquelles il propose que l'application des règles soit suspendue exerceront des impacts sur les professeurs, les chargés de cours, les étudiants et le personnel non enseignant. M. Portugais indique que le principe qu'il présente dans sa proposition permettra de favoriser l'amélioration de la situation des unités identifiées comme étant en difficulté, et dont la survie en dépendrait.

Après vérification, le président des délibérations comprend qu'à cette étape, M. Portugais souhaite présenter formellement la proposition dont il a donné lecture. La proposition est appuyée.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à disposer de la proposition présentée.

Mme Claire Durand présente un point d'ordre. Considérant la modalité prévue pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, Mme Durand comprenait que la période de débat ne serait abordée qu'à la suite de la période de questions. Elle demande de respecter l'ordre de présentation prévu. Mme Durand propose de compléter la période de questions, et de traiter les propositions par la suite, dans le cadre de la période de débat. La proposition est appuyée.

Le président des délibérations mentionne qu'il n'avait pas fait de distinction entre la période de questions et une période de débat. Il précise par ailleurs que la décision de procéder selon la façon proposée par Mme Durand appartient à l'Assemblée.

Le vote n'étant pas demandé sur la proposition de Mme Durand, l'Assemblée poursuit la période de questions sur le budget, et traitera les propositions par la suite.

M. Gilles Lavigne demande si cette décision signifie que la présentation de toute proposition sera remise après la période de questions; le président des délibérations répond par l'affirmative.

M. Michel Seymour mentionne que dans le préambule à sa présentation, le vice-recteur exécutif a rappelé que la base budgétaire annoncée pour 5 ans dans le cadre du budget 2007-2008 restait théorique. M. Seymour signale que l'on ne pourrait toutefois pas considérer que la ponction de 9 M \$ exercée dans le budget de la Faculté des arts et des sciences corresponde à une mesure théorique. M. Seymour mentionne par ailleurs que le plan budgétaire qui a été défini a été fondé sur des principes donnés, dont le principe lié à l'atteinte, d'ici 5 ans, de l'équilibre budgétaire pour les Facultés. Un autre principe indiquait que les Facultés qui ne parviendraient pas à réaliser cet objectif d'équilibre budgétaire devraient soumettre un plan d'affaires en vue de l'atteinte de cet objectif. La réalisation du plan défini par l'institution a été estimée à 5 ans, et indique que l'équilibre budgétaire devrait être atteint au terme de 3 ans. M. Seymour observe que dans la mesure où on indique aux Facultés des exigences pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire, on ne peut par ailleurs utiliser les surplus des unes pour combler les déficits des autres. Dans cette perspective, M. Seymour demande si la gestion opérée par l'Université comporterait obligatoirement une forme de péréquation entre les Facultés. Cette observation de M. Seymour se reporte au montant indiqué de 1,8 M \$ qui a été prélevé dans l'ensemble des Facultés et réparti dans trois Facultés déficitaires. M. Seymour se demande s'il n'y aurait pas lieu de généraliser cette pratique, et de maintenir l'application d'une telle péréquation. À la lumière des mesures annoncées, M. Seymour demande si la péréquation correspond à une méthode de lissage qui serait appliquée afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, et si cette approche devrait être généralisée.

Le recteur répond par l'affirmative aux questions de M. Seymour.

Se reportant à la page 16 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*, M. Pierre Trudel s'informe des raisons pour lesquelles les dépenses relatives au Comité universitaire

d'éthique de la recherche—CUER présentent une augmentation significative par rapport à l'année précédente, soit presque le double.

Le vice-recteur exécutif indique qu'en l'absence du vice-recteur—Recherche, il ne peut répondre à la question présentée; il réfèrera cette question au vice-recteur.

Mme Claire Durand présente une question sur l'informatisation des dossiers académiques aux études supérieures, laquelle avait été présentée comme une priorité. Elle rappelle malgré l'annonce d'un règlement rapide, ce dossier n'a pas été complété. Mme Durand comprend que les dossiers relatifs aux développements informatiques relèvent du budget des immobilisations. Mme Durand s'informe de la possibilité d'obtenir plus de précisions sur ce budget.

Le vice-recteur exécutif confirme que les développements informatiques relèvent du budget des immobilisations. Il indique que des informations sur le dossier mentionné par Mme Durand dans le cadre du budget des immobilisations seront disponibles au cours des prochains mois.

Mme Durand présente une question sur les fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche (page 16 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*). Mme Durand s'informe des raisons expliquant les différences importantes entre les données de l'année précédente et celles pour 2008-2009, et ce, pour l'ensemble des postes de cette section.

En l'absence du vice-recteur—Recherche, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification présente quelques éléments de réponse. Notamment, il précise que les montants relatifs aux fonds de démarrage en recherche ont dû être adaptés en conformité des montants prévus par la convention collective. On observe donc pour ces fonds une diminution découlant de transferts. Se reportant à une question présentée précédemment par M. Pierre Trudel sur le Comité universitaire d'éthique de la recherche—CUER, le vice-*provost* rappelle que le rôle de ce comité se pose en regard des exigences des organismes subventionnaires, lesquelles deviennent de plus en plus lourdes. Notamment, l'Université doit détacher des professeurs et des juristes pour ce comité. Les coûts relatifs aux travaux du CUER sont assumés par les fonds internes de recherche. Le vice-*provost* mentionne que le vice-recteur—Recherche pourra présenter prochainement de l'information complémentaire sur cette question.

Mme Durand demande si dans le cadre d'une telle révision, il est prévu de diminuer ou d'abolir les fonds relatifs aux subventions de voyage.

Le vice-*provost* indique que la question présentée relève d'aspects techniques sur lesquels le vice-recteur—Recherche sera en mesure de fournir l'information requise.

M. Louis Dumont présente un point d'ordre. Il demande que par respect des membres de l'Assemblée, le vice-recteur—recherche ainsi que le *provost* se rendent disponibles afin de répondre aux questions présentées.

Le recteur mentionne que le *provost* et le vice-recteur—recherche se joindront éventuellement à la séance, mais qu'ils sont actuellement retenus par une entrevue de sélection qui se déroule par vidéo-conférence prévue depuis un certain temps et qu'il n'a pas été possible de déplacer, considérant la décision récente de tenir une séance extraordinaire de l'Assemblée à cette date.

M. Roger B. Richard présente trois questions. Sa première question porte sur le fonds des priorités institutionnelles. M. Richard mentionne que l'on a annoncé une réserve d'un montant de 3,2 M \$, ainsi que le maintien, à la Direction, de l'autorisation des embauches de personnel enseignant, en regard de la qualité des enseignements. M. Richard demande si dans cette perspective, l'Université prévoit considérer une méthode de chevauchement dans l'engagement de professeurs, par exemple en engageant un nouveau professeur dans l'année qui précède le départ à la retraite du professeur qu'il sera appelé à remplacer.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification mentionne que divers scénarios ont été envisagés. Il précise que la méthode de chevauchement suggérée par M. Richard nécessiterait d'engager des coûts importants si elle est généralisée.

M. Maxime B. Rhéaume présente un point d'ordre; il s'informe si les règles de fonctionnement prévoyant de limiter la présentation d'une question par personne s'appliquent.

Le président des délibérations indique que la règle évoquée par M. Rhéaume ne s'applique qu'au point 6 des points statutaires, portant sur la *Période de questions*; cette règle ne concerne donc pas le point actuellement traité. Le président des délibérations invite toutefois les membres à présenter leurs questions et interventions de manière succincte.

En regard de la réponse présentée par le vice-*provost*, M. Richard convient que la formule de chevauchement occasionne des dépenses additionnelles, mais uniquement pour une période de deux ans; par la suite, ces dépenses redeviennent en équilibre. La deuxième question présentée par M. Richard porte sur les coûts de système. M. Richard demande quelle portion de la proportion de 5 % de la subvention gouvernementale est attribuée aux coûts de système. Considérant le tableau de la page 12 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*, indiquant un montant de l'ordre de 396 M \$ pour les réalisations estimées au 31 janvier 2008, M. Richard s'informe de la marge additionnelle reçue par l'Université.

Le vice-recteur exécutif indique que l'augmentation observée pour les coûts de système correspond à une proportion de 1,7 % des dépenses par année. Cette indexation est demeurée à ce même niveau depuis plusieurs années.

Le recteur précise que le budget *pro forma* montre qu'au cours de l'année 2008-2009, l'Université devra exercer une réduction des coûts de l'ordre de 10 M \$. L'augmentation des coûts de système correspond à une proportion de 4 %. En regard de cette proportion, l'indexation exercée par le Gouvernement occasionne un manque d'une proportion de 2 %. Cette portion manquante contribue au montant indiqué de 10 M \$.

M. Richard remercie le vice-recteur et le recteur pour les éléments de réponse apportés. M. Richard présente une troisième question. Se référant aux décisions gouvernementales ainsi qu'à des déclarations faites par des politiciens, dont le premier ministre du Canada, M. Richard demande s'il n'y aurait pas lieu de sensibiliser les ordres de gouvernement ainsi que le public au fait que ces mesures entraînent une situation de sous-financement qui devient problématique.

Le recteur signale qu'il a déjà fait part des stratégies adoptées afin de faire connaître au public les enjeux du financement en éducation. Par exemple, il portera de signaler que les transferts fédéraux qui ont été annoncés en éducation correspondent à des montants déjà déterminés au cours des années précédentes, et ne comportent pas d'indexation, par exemple en regard des coûts de système. Le recteur précise que malgré l'importance du montant annoncé, il conviendra de signaler que ce montant ne permettra pas de rattraper le financement manquant pour les prochaines années.

Le vice-recteur exécutif mentionne que les milieux politiques n'apparaissent pas sensibilisés à la problématique du financement des universités. Pour exemple, le vice-recteur mentionne que les interventions effectuées auprès des ministères ne trouvent pas de réponse autre qu'une indication sur la nécessité pour les universités d'assurer le contrôle de leurs dépenses. Le vice-recteur ajoute que la situation des universités de recherche n'apparaît pas perçue distinctement, alors que la situation y est encore plus problématique..

Le président des délibérations invite les membres qui souhaitent présenter plus d'une question à les présenter l'une à la suite de l'autre.

Mme Marianne Kempeneers avait demandé la parole, mais précise que la réponse à sa question a été apportée. L'autre partie de son intervention porte sur une proposition, qu'elle présentera au moment opportun de la discussion.

M. Louis Dumont annonce qu'il présentera une proposition à la suite de la période de questions. M. Dumont présente une série de questions. M. Dumont rappelle qu'en regard du fonds de relance, un comité institutionnel avait été établi afin d'encadrer l'utilisation de ce fonds. M. Dumont demande si l'Université pourrait réévaluer l'obligation de constituer un comité à cette fin. Le comité institutionnel du fonds de relance ne s'étant pas réuni depuis 2000, M. Dumont s'interroge sur la nécessité de le maintenir. M. Dumont présente une question sur les services à l'enseignement et à la recherche (page 17 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*). Il signale que ce tableau indique que le budget de gestion du Service des admissions et du recrutement a été diminué d'une proportion de 1 %, et que le budget de la Direction des relations internationales a été diminué d'une proportion de 5 %. M. Dumont s'explique mal la diminution des budgets de services qui apparaissent liés à des priorités identifiées par l'institution. Comparativement, le budget du Bureau de la recherche institutionnelle—BRI (page 18) présente une augmentation de l'ordre de 13 %; celui de la Prévention et Sécurité (page 19) présente une augmentation de 20 %; celui des Services aux étudiants—SAÉ (page 20) présente une augmentation de 11 % des dépenses relatives au poste *Direction, communications et gestion informatique*. M. Dumont mentionne que ces augmentations dépassent la proportion normale d'augmentation des dépenses liées à la gestion.

Le vice-recteur exécutif indique que des vérifications seront effectuées en regard du Comité institutionnel du fonds de relance. Sur la deuxième question présentée par M. Dumont, relativement à la diminution des budgets du Service des admissions et du recrutement et de la Direction des relations internationales, le vice-recteur explique que bien que ces services soient rattachés aux priorités identifiées, la répartition des montants peut donner lieu à des variations. Par ailleurs, le vice-recteur précise qu'en regard de ces priorités, l'Université a choisi d'attribuer des montants dans les Facultés. Il ajoute qu'en regard des démarches de recrutement et de relations internationales, d'autres services se posent en appui à ces deux services et contribuent ainsi à soutenir les objectifs définis en ces matières.

Sur l'augmentation du budget du Bureau de la recherche institutionnelle—BRI, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique que depuis deux ans, ce service fonctionnait en sous-effectif. Considérant certaines obligations liées au G-13 et au Livre blanc, des mécanismes et outils doivent être mis en place par le BRI, en particulier ceux permettant d'assurer le suivi des cheminements étudiants.

Sur la question relative au budget de la Direction Prévention & Sécurité, le vice-recteur exécutif précise qu'au cours de la dernière année, l'embauche de personnel à ce service a été traitée en priorité; ce processus d'embauches a été complété. En regard de la question présentée sur l'augmentation des dépenses relatives au poste *Direction, communications et gestion informatique* des SAÉ, le vice-recteur signale qu'il devra vérifier auprès de la direction de ce service.

En l'absence de règles ou de quotas, M. Dumont s'informe des éléments selon lesquels on détermine le niveau d'augmentation des revenus et des budgets dans les services. Par exemple, il demande si les augmentations observées pour certains services ont été circonscrites en fonction de priorités ou de besoins qui auraient été identifiés. Considérant que la fonction première de l'Université vise l'acquisition de connaissances et la formation, M. Dumont s'informe de la possibilité de recevoir, lors d'une prochaine séance, des explications sur la variabilité des priorités selon les différents services.

Le vice-recteur exécutif explique que la capacité d'augmenter les budgets reste tributaire des frais que doit assurer chacun des services. Certains choix sont effectués dans le cadre de l'enveloppe budgétaire qui a été attribuée, selon certains besoins, dont, par exemple, l'amélioration des modalités de communication. Dans le cas de la Direction Prévention & Sécurité, la décision de l'Université a considéré des besoins auxquels il importait de répondre en matière de sécurité et de prévention, notamment en regard des vols de biens et de situations de crise.

M. Francis Lagacé présente des interventions sur le tableau Administration (page 18 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*). Il se dit étonné que le poste Direction générale inclue la contribution aux Presses de l'Université de Montréal. Sur les données relatives à la Direction des ressources humaines et au Bureau du personnel enseignant—BPE, M. Lagacé remarque que pour 2007-2008, le budget de gestion s'élevait à un montant de l'ordre de 9 M 400 \$, en lien avec l'intégration du BEP à la Direction des ressources humaines. Dans la mesure où cette démarche a été complétée, M. Lagacé s'informe des raisons pour lesquelles on a reconduit ces investissements, soit le montant de 8 M 110 \$ inscrit aux réalisations estimées au 31 janvier 2008.

Le vice-recteur exécutif précise que le montant indiqué de 8 M 110 \$ correspond à des postes qui n'avaient pas été comblés. De ce fait, le vice-recteur explique que l'on pourrait considérer un montant moins élevé pour l'année qui vient, mais qu'il ne serait pas approprié de retirer les montants relatifs au BPE.

Mme Julie Bouchard présente une question sur les frais afférents. Elle indique que les frais imposés par l'Université ne tiennent pas compte du nouveau règlement annoncé par le Gouvernement pour encadrer ces frais. Considérant que les revenus annoncés se situent au-delà des montants prévus par le règlement, Mme Bouchard demande si l'Université prévoit se conformer au règlement gouvernemental, et si la décision de s'y conformer exercera un impact sur le budget prévu.

Le vice-recteur exécutif indique que dans l'éventualité de l'application d'un tel règlement, l'Université prévoit s'y conformer, et prévoit, s'il y a lieu, réviser son budget en conséquence. Le vice-recteur précise que l'application du règlement n'entraînera pas d'impacts sur le budget de fonctionnement puisque ce sont les budgets des SAE et du CEPSUM qui seront touchés.

Mme Bouchard s'informe du moment auquel l'Université prévoit annoncer sa décision en regard du règlement.

Le vice-recteur exécutif indique que l'avis de l'Université sera émis à partir du moment où le MELS aura déposé son règlement.

M. Laurence McFalls présente une question sur la nature de la rubrique *Swap fonds des immobilisations* du tableau Calcul estimatif de la subvention de fonctionnement (page 14 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*). Concernant le tableau portant sur le CEPSUM (page 21), M. McFalls s'informe de l'origine de la priorité qui semble être accordée au sport d'excellence, en regard des dépenses indiquées. Se reportant au tableau *Services auxiliaires* (page 22), M. McFalls suggère qu'en lien avec des principes de développement durable, on envisage une augmentation des frais de stationnement. Relativement à la Direction Prévention & Sécurité (page 19), M. McFalls demande au vice-recteur exécutif d'expliquer l'augmentation du budget de ce service en fonction d'une justification rationnelle qui soit fondée sur des données précises.

En regard de la première question présentée par M. McFalls, le vice-recteur exécutif donne la parole au vice-recteur adjoint à l'administration. Le vice-recteur adjoint explique qu'en 2004-2005, le Gouvernement a apporté des modifications aux règles de financement, et a appliqué un échange financier (swap) entre deux fonctions budgétaires. Par ailleurs, le vice-recteur adjoint indique qu'au moment de l'application de cette modification, un manque à gagner d'un montant de 2 M \$ a été récupéré du fonds des immobilisations; cette opération a été effectuée en vertu d'une autorisation spéciale du Gouvernement, en lien avec les modifications apportées aux règles budgétaires. L'application de cette modalité s'est terminée avec le budget 2007-2008.

En réponse à la question présentée sur le sport d'excellence, le vice-recteur exécutif indique que la priorité accordée à ce poste remonte à plusieurs années. Cette priorité a été maintenue en raison des retombées positives qu'elle exerce de manière globale sur différents aspects de l'Université. Le vice-recteur précise par ailleurs que le sport d'excellence constitue

une activité auto-financée. Le montant différentiel de 550 000 \$ indiqué dans le tableau correspond à la subvention et aux bourses attribuées par l'Université. Le coût de cette activité au budget correspond donc à ce montant. Le recteur ajoute que les différents clubs de sport d'excellence reçoivent des subventions.

Sur les coûts de stationnement, le vice-recteur exécutif indique que le nombre d'utilisateurs a diminué. Le vice-recteur convient que dans un contexte de développement durable, on pourrait envisager l'augmentation de ces frais. Par ailleurs, la proportion des espaces réservés aux stationnements reste en-deçà de celle observée dans d'autres institutions.

Sur la dernière question présentée par M. McFalls, le vice-recteur exécutif explique que le budget attribué à la Direction Prévention & Sécurité vise à répondre adéquatement aux besoins de l'Université en matière de prévention et de sécurité, notamment en regard de la protection des personnes et des biens. Le vice-recteur estime inapproprié de comparer ce service à un service policier parallèle.

M. Samir Saul demande si l'augmentation du budget consacré à la sécurité est liée à l'augmentation des frais afférents et à la crainte de manifestations qui en découleraient. M. Saul présente une deuxième question sur la compression annoncée de 10 M \$ sur le budget 2008-2009. M. Saul mentionne que ce montant lui apparaît très élevé, considérant l'horizon de trois ans qui a été défini; il s'informe si ce montant estimé a relevé d'un calcul appréciatif ou d'un calcul réaliste.

En réponse à la première question présentée par M. Saul, le vice-recteur exécutif mentionne qu'il n'existe pas de lien de cause à effet entre l'augmentation du budget relatif à la sécurité et l'augmentation des frais afférents, l'augmentation du budget de la sécurité ayant été effectuée en date du 31 janvier 2008 avant les contestations étudiantes. Sur la deuxième question, le vice-recteur explique que la compression budgétaire sera exercée sur une période de trois ans, et que le montant estimé rend compte du défi que représentera l'atteinte de l'équilibre budgétaire, considérant certains éléments, dont l'augmentation annoncée des clientèles (soit environ 200 étudiants de plus). Le montant estimé demeure réaliste, mais peut être modulé dans le cadre du budget *pro forma*. Par ailleurs, l'atteinte immédiate de l'équilibre budgétaire nécessiterait une compression additionnelle d'un montant équivalent. Le vice-recteur mentionne que dans la mesure où le Ministère a fait de l'atteinte de l'équilibre budgétaire la condition pour l'attribution de la subvention, il sera possible de signaler la difficulté de cette situation dans l'éventualité où celle-ci s'étendrait à d'autres institutions.

M. Milton Campos présente une question qu'il situe en regard du classement 2007 du *Times Higher Education Supplement*, dans lequel l'Université a été classée au 93^e rang dans le groupe des 100 meilleures universités au monde. M. Campos mentionne qu'après vérification du site de cette publication, il a constaté que le classement dans lequel l'Université est classée parmi les 100 premières places correspond à un classement par domaines de connaissance. Par ailleurs, M. Campos a constaté que l'Université ne se classe pas parmi les 100 premières places dans le domaine de la médecine et des sciences de la santé; par contre, elle atteint ce classement dans le cas du domaine des sciences sociales. Tout en se disant conscient de la situation budgétaire difficile, M. Campos constate que la répartition budgétaire relative aux facultés ne reflète pas la situation des champs d'expertises reconnus à l'Université. Ainsi, il observe que les répartitions budgétaires relatives aux facultés des sciences de la santé, —à l'exception de la Faculté des sciences infirmières— apparaît avantageuse, comparativement à la proportion attribuée à la Faculté des arts et des sciences, laquelle reste dans une situation problématique qu'il qualifie d'« asphyxiante ». Le seul domaine de connaissance pour lequel l'Université est reconnue comme faisant partie des 100 meilleures universités au monde étant rattaché à la FAS, M. Campos s'informe des raisons pour lesquelles ce secteur reste financièrement désavantagé.

Le vice-recteur exécutif explique que la situation de la FAS reste liée à des compressions budgétaires, notamment en raison de la diminution des clientèles. Les choix budgétaires qui sont appliqués ne peuvent faire abstraction d'une situation de baisse des clientèles.

M. Campos demande si l'explication du vice-recteur porte principalement sur l'indication que le nombre d'étudiants de la FAS a diminué.

Le vice-recteur exécutif confirme l'interprétation de M. Campos.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique que par rapport aux ententes de planification se terminant au 31 mai 2006, et considérant les données du BRI, la FAS présente un effectif étudiant moindre que celui projeté; l'écart se chiffre à 1 000 EETC. Toutefois, en fonction des prévisions et des résultats observés, on peut identifier les secteurs et les unités où les cibles de planification ont été atteintes. Contrairement aux autres secteurs de la FAS, le secteur des sciences sociales figure parmi ceux alignés sur la cible de planification. Le vice-*provost* précise qu'il existe une péréquation intersectorielle au sein de la FAS si l'on considère le financement calculé sur la base du nombre de EETC. Le vice-*provost* rappelle que la base de financement de l'Université reposant sur la pondération du nombre de EETC, la planification doit s'appuyer sur cette base de financement.

Le vice-recteur exécutif précise que l'application d'un principe de péréquation inversée indiquerait que les Facultés qui présentent des résultats supérieurs ne devraient pas aider celles qui présentent des résultats moindres. Un tel principe n'apparaît pas approprié.

M. Campos observe que le critère d'évaluation de l'Université étant fondé sur le résultat en nombre de EETC ne peut s'accorder avec le critère du *Times Higher Education Supplement*, relatif à la qualité d'un secteur.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification précise qu'à la base, les résultats relatifs aux effectifs étudiants reflètent la capacité d'attraction de l'institution, et qu'à son tour, cette capacité d'attraction reflète la qualité des expertises et des programmes. Le vice-*provost* souligne que l'on doit rester conscient de l'importance de cette conjugaison d'éléments.

Le recteur mentionne que la préparation du budget tient compte des questions d'équité. L'exercice de la préparation du budget consiste principalement à identifier le meilleur point d'équilibre entre différents facteurs que l'on doit prendre en considération, notamment le recrutement, les priorités institutionnelles, le soutien des secteurs disciplinaires.

M. Paul Arminjon comprend que les résultats présentés par le vice-*provost* et vice-recteur—Planification sur les résultats relatifs à la FAS indiquaient non pas un nombre de 1 000 EETC pour cette Faculté, mais une diminution de l'ordre de 1 000 EETC par rapport aux cibles de l'année 2006, soit un montant de 12 M 5 \$. Se reportant à la lettre du recteur que l'on retrouve au début du document portant sur le budget 2008-2009, et dans laquelle on précise que le Gouvernement a annoncé un ajout de 50 M \$ par année (soit 250 M \$ sur cinq ans), M. Arminjon observe que le montant indiqué de 10 M \$ de compression annuelle à partir de 2009-2010 ne découle pas uniquement de l'augmentation des coûts de système par rapport à l'indexation de la subvention (soit 4 % de 50 M \$).

Le recteur précise que l'indexation d'une proportion de 4 % liée à l'augmentation des coûts de système doit être intégrée à l'ensemble du budget de fonctionnement (soit 500 M \$). Afin de compenser la compression, il faudrait que les revenus de l'Université soient indexés en fonction d'une augmentation suffisante pour répondre aux besoins. De ce fait, l'indexation du montant de 50 M \$ devrait présenter une augmentation d'année en année. L'indexation de ce montant ne doit pas être déterminée uniquement en fonction du coût de la vie, mais également en fonction d'autres facteurs dont l'augmentation des coûts de système.

Mme Claire Durand demande si le poste *Gestion des espaces loués* (page 19 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*) correspond à des coûts de gestion.

Le vice-recteur exécutif précise que les montants indiqués représentent les coûts nets. Par rapport à la subvention que l'Université reçoit, ces coûts restent plus élevés.

Se reportant à la page 22 du budget, sur les services auxiliaires, Mme Durand s'informe si les virements prévus au fonds des immobilisations seront appliqués selon la manière qui a été déterminée.

Le vice-recteur exécutif explique que les dépenses relatives aux services auxiliaires distinguent d'une part les résidences, et d'autre part les autres services (magasins, services alimentaires, stationnements). Le vice-recteur précise que les engagements relatifs au remboursement d'immobilisations ont été définis dans le cadre d'un plan d'affaires.

Sur les stationnements, Mme Durand demande si des formules ont été envisagées en regard d'autres investissements, par exemple, le développement d'espaces de stationnement pour vélos, ou d'espaces de stationnement plus sécuritaires.

Le vice-recteur mentionne qu'à cette étape, aucune formule précise n'a été envisagée. Il ajoute que des discussions sont en cours avec les représentants étudiants sur ces questions.

M. Pierre Trudel annonce qu'il présentera une proposition au terme de la période de questions.

Considérant l'heure, M. Roger B. Richard demande si l'Assemblée aura le temps de disposer des propositions qui ont été annoncées.

Le président des délibérations mentionne que l'on ne peut présumer du temps qui sera nécessaire à l'étude de propositions.

M. Richard propose de procéder à l'étude des propositions.

Le président des délibérations indique que l'Assemblée arrivait au moment de traiter des propositions. Par ailleurs, il signale à l'Assemblée que l'on vérifie actuellement si le *provost* et le vice-recteur-Recherche sont en mesure de se joindre à l'Assemblée.

Le président des délibérations signale que quatre propositions ont été annoncées, présentées par M. Jean Portugais, par Mme Marianne Kempeneers, par M. Louis Dumont, par M. Pierre Trudel et par M. Vincent Ranger.

Le président invite l'Assemblée à procéder à l'étude de la proposition présentée par M. Jean Portugais, dont lecture a été donnée précédemment (page 6 du procès-verbal). Quelques exemplaires du texte de la proposition de M. Portugais sont par ailleurs distribués aux membres.

M. Maxime B. Rhéaume dit comprendre que le budget présenté veut assurer un équilibre qui reste fragile entre les demandes et exigences avec lesquelles l'institution doit composer et les besoins des unités. Dans cette perspective, M. Rhéaume estime que la proposition présentée par M. Portugais vient perturber l'équilibre recherché. Par ailleurs, M. Rhéaume trouve improbable de discuter de montants qui n'ont pas encore été reçus.

Le vice-recteur exécutif considère que la proposition présentée par M. Portugais ne lui apparaît pas recevable. Premièrement, le vice-recteur précise qu'il n'y a pas lieu d'établir des comparaisons entre les unités à l'interne; de telles comparaisons ne peuvent être établies qu'à l'externe (par exemple, par la comparaison des facultés de pharmacie de deux universités distinctes). Deuxièmement, le vice-recteur rappelle que l'unité de référence correspond à la faculté, et non au département; la proposition présentée fait abstraction de cette unité d'analyse. Troisièmement, le vice-recteur estime que l'exercice proposé revient à appliquer une uniformisation forcée entre les différentes unités et à les niveler en fonction d'une moyenne qui n'est pas représentative des besoins spécifiques de chacune. Une telle approche ne permet pas d'identifier des priorités qui soient propres à chacune des unités, et ne permet pas de tenir compte des variations de clientèles. Le vice-recteur indique qu'on ne peut justifier l'application

d'une modalité qui prétendrait maintenir un même budget tant à des facultés qui présentent une augmentation de leurs clientèles qu'à celles qui connaissent des diminutions.

Tout en précisant que son intervention ne vise pas à réfuter celle présentée par le vice-recteur, M. Roger B. Richard mentionne que la proposition présentée comporte l'avantage de définir une pondération, en regard de la charge ou de la surcharge professorale. M. Richard mentionne que la pondération suggérée permettrait, par exemple, de reconnaître une Faculté qui présenterait une grande productivité par rapport à un nombre réduit de professeurs.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification dit s'opposer à la proposition présentée. Il précise que la formule qu'elle suggère se pose à l'encontre des principes appliqués dans le réseau universitaire en matière de financement, et de l'approche fondée sur une pondération établie par cycle d'études et par discipline. Le vice-*provost* mentionne que la définition d'une moyenne institutionnelle viendrait oblitérer la diversité disciplinaire qui détermine la richesse de l'institution.

M. Maxime Desmarais-Tremblay adresse une question au proposeur. Dans le cas où l'application des règles budgétaires serait suspendue, M. Desmarais-Tremblay s'informe des modalités qui seraient appliquées dans l'attente d'une situation plus stable.

M. Jean Portugais mentionne que les règles définies visent le maintien des ressources dans les départements. De ce fait, la question des clientèles reste prise en compte. M. Portugais explique par ailleurs que dans le cas de surcharge, la situation des unités concernées sera précarisée davantage par l'application des règles prévues. La mesure proposée de suspendre l'application de ces règles vise à favoriser la survie des unités plus fragilisées, et à préserver la diversité disciplinaire. M. Portugais souhaite ainsi souligner que l'adoption du budget présenté aura des conséquences sérieuses pour certaines unités. M. Portugais mentionne qu'en regard de la formule qu'il a proposée, il a souhaité disposer d'indicateurs fiables. Les indicateurs choisis proviennent de données du BRI. La formule proposée vise à assurer que les ressources nécessaires sont versées, et indique de mettre en place les mesures et mécanismes appropriés. Sur la question des priorités institutionnelles, M. Portugais se reporte à l'alinéa c) de la page 6 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*, dans lequel on évoque la mise en place d'un mécanisme interne en vue de protéger les unités qui se situent en-deçà d'une charge moyenne déterminée.

Le vice-recteur exécutif se dit étonné du peu de confiance que M. Portugais semble témoigner envers ses collègues.

M. Portugais présente un point d'ordre. Il mentionne que le vice-recteur exécutif lui a attribué des intentions et des propos qui ne relèvent pas de lui. M. Portugais au vice-recteur de se rétracter.

Le vice-recteur souhaitant apporter une précision sur son intervention, le président des délibérations rappelle qu'il avait demandé la parole afin d'apporter un complément d'information. Le président estime qu'il ne paraît pas approprié de tenir un débat personnalisé dans ce cadre.

Mme Anne-Marie Boisvert met l'Assemblée en garde contre la terminologie employée. Elle précise que le fait, pour une Faculté, de se trouver en-dessous de la charge moyenne ne signifie pas nécessairement que cette Faculté soit menacée. Mme Boisvert se dit contre l'adoption d'une proposition qui ne repose pas sur des données précises, et qui ne tient pas compte de l'ensemble des composantes de la réalité de l'institution, dont, notamment, la recherche. Par ailleurs, Mme Boisvert s'interroge sur la pertinence de la proposition présentée, considérant que le contexte de la présentation du budget à l'Assemblée est un contexte d'information.

M. Louis Dumont souhaite inviter l'Assemblée à se prononcer en regard de deux approches, soit celle présentée dans la proposition, et celle de la direction de l'Université. M. Dumont précise que l'approche retenue par la direction a examiné les cibles qui avaient été identifiées en 2006-2007, pour laquelle l'obligation de l'équilibre budgétaire était déjà prise en

compte. M. Dumont mentionne que les indicateurs observés montrent que l'Université se situe à 1,5 point d'écart au-dessus de la moyenne. Considérant ces données, M. Dumont constate qu'il resterait difficile de mener des activités de recherche dans une situation de surcharge. M. Dumont signale que les indicateurs montrent une diminution des ressources professorales ainsi qu'une diminution des personnels de soutien. M. Dumont considère que par la proposition présentée, l'Assemblée pourrait signaler son inquiétude en regard de la situation de certaines unités. Il considère également que dans l'éventualité où elle serait adoptée, cette proposition devrait accompagner la présentation du budget au Conseil, dans la mesure où elle indique que des inquiétudes ont été observées en regard de certaines unités, et où elle suggère de définir des mécanismes et des paramètres afin de corriger les situations de surcharge.

M. Samir Saul comprend que la proposition présentée se pose en lien avec le contenu de la lettre du vice-recteur exécutif présentée au début du document portant sur le budget 2008-2009. M. Saul précise que la proposition veut signaler la possibilité que certaines unités se trouvent dans une situation problématique ou même difficile, et veut signaler qu'il y aurait lieu de prévoir des mesures afin de corriger ces situations. Par ailleurs, M. Saul mentionne que les questions soulevées par la proposition restent du ressort de l'Assemblée, considérant l'article 20 des statuts, lequel reconnaît le rôle de l'Assemblée d'adresser au conseil « toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'université ».

M. Giovanni De Paoli convient des préoccupations sur la surcharge dans certaines Facultés. Pour exemple, il mentionne qu'à la Faculté de l'aménagement, la charge de travail des professeurs reste très élevée, et que sa préoccupation principale reste de corriger cette situation. Par ailleurs, M. De Paoli observe que telle que libellée, la proposition ne vise pas les cibles appropriées, et le place devant une situation pour laquelle des solutions n'ont pas été identifiées.

Préalablement à son intervention, le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques s'excuse auprès de l'Assemblée de son absence ainsi que de celle du vice-recteur–Recherche pour la première partie de la séance, pour les raisons qui ont été mentionnées précédemment. Le *provost* se dit étonné de ce que la proposition présentée ne présente pas de données chiffrées, alors que les modalités qu'elle comporte présentent des incidences budgétaires et semblent guidées par des intérêts corporatistes. Le *provost* constate que la proposition montre une préoccupation principalement axée sur la charge professorale, alors que l'Université compte également des étudiants, des personnels administratifs, des chargés de cours et des auxiliaires d'enseignement et de recherche. Le *provost* comprend mal que dans un contexte budgétaire où les revenus n'apparaissent pas à la hauteur des dépenses, on envisage de présenter une proposition qui prévoit un déplacement des ressources, lequel engendrera davantage de problèmes qu'il n'en résoudra. Le *provost* rappelle que ces questions et préoccupations font l'objet d'un travail quotidien, réalisé en collaboration avec les doyens, et dans le cadre duquel on examine différentes formules et aspects, dont l'évolution des charges de cours, et l'évolution des clientèles. Le *provost* rappelle qu'il a déjà été précisé à l'Assemblée que l'Université n'a pas envisagé l'abolition de Facultés; il déplore qu'une telle situation soit évoquée. Le *provost* explique que le travail de réaménagement reste à compléter, et a été commencé, en partie au moment de l'adoption de la nouvelle formule budgétaire par le Conseil, l'année dernière. Le *provost* reste conscient que le travail demandé présente une ampleur importante; par ailleurs, il reste confiant que le travail réalisé par les doyens et par les unités permettra de solutionner cette situation. Se reportant aux données budgétaires, le *provost* observe que celles-ci montrent que la situation budgétaire se rapproche d'une ligne d'équilibre, et ce, également dans les unités considérées comme étant en difficulté. Le *provost* observe que le fait de rattacher les difficultés de l'institution uniquement à la charge professorale apparaît réducteur et simpliste. Il invite l'Assemblée à voter contre la proposition présentée.

M. Laurence McFalls demande que l'Assemblée procède au vote immédiat. La proposition de vote immédiat est appuyée, et adoptée à la majorité.

Le vice-recteur exécutif propose de tenir un vote secret. La proposition de vote secret est appuyée, et adoptée à la majorité simple, 25 voix pour et 21 voix contre étant inscrites, et compte tenu de quelques abstentions.

Aux fins de la tenue d'un vote secret, l'Assemblée désigne deux scrutateurs, soit la secrétaire générale et la chargée de comité.

L'Assemblée procède au vote secret. La proposition présentée par M. Jean Portugais est rejetée à la majorité, 15 voix pour, 27 voix contre et 8 abstentions étant inscrites.

Pendant la tenue du scrutin, le président des délibérations invite le vice-recteur—Recherche, qui s'est joint à la séance, à répondre à des questions présentées précédemment par Mme Claire Durand.

Mme Claire Durand présente des questions relativement au tableau *Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche* (page 16 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*). Elle constate que pour certains postes, les données pour les années 2007-2008 et 2008-2009 présentent des différences importantes. Par exemple, le fonds de démarrage en recherche passe d'un montant de 390 000 \$ à 20 000 \$; la rubrique intitulée *Autres (colloques, association et membership, international)* passe d'un montant de 396 000 \$ à 150 000 \$. Mme Durand s'informe si les variations observées dans les montants correspondent effectivement à une réduction du fonds de démarrage en recherche; elle demande également si la rubrique *Autres (colloques, association et membership, international)* comprend les subventions de voyage. Par ailleurs, Mme Durand demande des explications sur les rubriques intitulées *Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des coûts indirects provenant des fonds de recherche* et *Autres fonds affectés*, considérant que ces postes ne sont pas budgétés en 2008-2009.

Le vice-recteur—Recherche indique qu'il réfèrera au vice-recteur exécutif la dernière question présentée par Mme Durand. En réponse à la première partie de l'intervention de Mme Durand, le vice-recteur—Recherche apporte les précisions suivantes. Le fonds de démarrage en recherche ne correspond pas aux fonds d'installation en recherche, lesquels sont statutaires et correspondent à un montant de 5 000 \$ remis aux chercheurs. Pour l'année dernière, quelques fonds de démarrage en recherche restaient à être payés, selon un engagement qui avait alors été pris. Pour cette année, il restait un montant de 20 000 \$; toutefois, aucun engagement n'a été défini. Cela explique les différences observées pour ce poste budgétaire. La rubrique *Autres (colloques, association et membership, international)* comportait auparavant des factures liées à l'international ainsi que des frais qui étaient attribués au fonds de recherche, notamment en appui à l'Institut d'études européennes. Ces dépenses ont été assurées par les fonds de recherche, mais ne seront pas attribuées à ce budget pour l'année à venir. Une partie des réductions observées à cette rubrique est liée à cette situation. Mme Durand ayant évoqué les subventions d'aide aux voyages, le vice-recteur comprend qu'elle se réfère à des montants attribués par le CRSH. Il s'agit donc de financements qui restent indépendants du budget. Le vice-recteur rappelle que le CRSH attribue des montants servant à couvrir deux types de dépenses, soit celles liées à la participation à des congrès et celles liées à des activités financées par la formule appelée *petites subventions CRSH*. Un autre élément compris dans la rubrique *Autres (colloques, association et membership, international)* porte sur le paiement de cotisations à des associations. Une revue critique des associations identifiées a été effectuée et au terme de cet exercice, le nombre d'associations concernées par ces cotisations a été réduit en fonction de critères de priorité et de pertinence. Par ailleurs, le vice-recteur précise que la présentation du tableau *Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche* a été réorganisée selon une approche plus systématique et logique.

À la demande du vice-recteur—recherche, le vice-recteur exécutif présente des éléments de réponse à la dernière question présentée par Mme Durand, sur les rubriques intitulées *Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des coûts indirects provenant des fonds de recherche* et *Autres fonds affectés*. La première rubrique indique un montant de 2 M 200 \$ pour les réalisations estimées au 31 janvier 2008; elle n'avait pas été budgétée pour l'année 2007-2008, et ne le sera pas pour l'année 2008-2009. La seconde rubrique indique un montant de 657 000 pour les réalisations estimées au 31 janvier 2008; elle avait été budgétée en 2007-2008, mais ne le sera pas en 2008-2009. Le vice-recteur donne la parole au directeur des opérations budgétaires de la Direction des budgets. Le directeur explique

que cette dépense de 2,2 M \$ en 2007-2008 a été rendue possible par l'existence de soldes budgétaires résiduels des années antérieures à 2007-2008.

Par la suite, le vice-recteur—Recherche répond à une question présentée précédemment par M. Pierre Trudel, sur l'augmentation des coûts relatifs au Comité universitaire d'éthique de la recherche—CUER. Le vice-recteur explique que les universités ont l'obligation de se doter d'un tel comité, en raison des exigences des trois grands conseils subventionnaires relativement à la recherche faisant appel à des êtres humains, et en regard des exigences du Ministère de la Santé et des Services sociaux—MSSS au niveau de la province. Le vice-recteur précise que les coûts associés aux comités d'éthique ont fortement augmenté à la suite de l'accentuation des exigences des conseils subventionnaires et du MSSS. Ainsi, ces comités doivent dorénavant comporter la présence d'un juriste. Si par les années passées le CUER pouvait bénéficier de la présence, sur une base volontaire, de juristes rattachés au CRDP, il doit maintenant assumer certains coûts.

Le président des délibérations invite Mme Marianne Kempeneers à présenter la proposition qu'elle a annoncée.

Se reportant à une remarque présentée par le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, sur l'importance d'améliorer la capacité d'attraction auprès des étudiants, Mme Marianne Kempeneers signalerait également l'importance de favoriser la capacité de rétention et de diplomation, considérant, notamment, les montants remis par le MELS selon le nombre de grades émis, soit 500 \$ par baccalauréat, 1 000 \$ par maîtrise et 7 000 \$ par doctorat (page 27 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*). Mme Kempeneers mentionne que l'on doit tenir compte du fait que les unités moins bien dotées seront également moins en mesure de soutenir leurs étudiants et d'assurer un taux de diplomation élevé. Elle explique que la proposition qu'elle souhaite soumettre à l'Assemblée constituerait une modalité qui permettrait de renforcer la capacité de diplomation des unités en difficulté, en instaurant un financement bonifié pour ces unités, et qui se révélerait bénéfique pour l'ensemble de l'Université.

Mme Kempeneers présente comme suit sa proposition : « il est proposé que l'Assemblée universitaire demande à la direction de l'Université de faire en sorte d'augmenter les taux de diplomation, en instaurant un financement bonifié pour les départements dont les taux sont les moins élevés aux trois cycles d'études ». La proposition est appuyée.

Le vice-recteur exécutif mentionne que la modalité proposée se pose à l'inverse des démarches définies par l'institution en regard de la diplomation et de la qualité de la formation. Il remarque que la mesure appliquée par le MELS se limite à envisager de favoriser la diplomation par l'attribution de montants d'argent.

Mme Anne-Marie Boisvert partage l'avis présenté par le vice-recteur. Elle dit ne pas adhérer à l'idée que les difficultés liées à la diplomation puissent être résolues par des mesures financières. Les unités doivent par ailleurs composer avec d'autres difficultés, dont la répartition des charges d'encadrement des étudiants. Mme Boisvert ne croit pas que la modalité proposée favorise la progression des taux de diplomation, dans la mesure où elle ne propose pas d'incitatifs.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques reconnaît que la diplomation constitue un défi important. Par ailleurs, l'Université ne dispose pas des moyens suffisants pour se poser en compétition avec d'autres institutions en matière de taux de diplomation. Le *provost* signale les mesures appliquées par la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP, et rappelle que le soutien adéquat des étudiants aux cycles supérieurs reste lié à l'application d'une formule de financement intégré. Il mentionne qu'au cours de l'année qui vient, une formule sera proposée en regard du développement d'un financement intégré, comportant notamment des mesures de redistribution au niveau des unités et des mesures incitatives, dont des bourses de diplomation.

M. Jean Portugais présente un point d'ordre sur le fait que l'intervention du *provost* ne porte pas sur la proposition à l'étude.

Le *provost* signale que son intervention reste en lien avec la proposition présentée. Il précise que la problématique de la diplomation reste complexe, et qu'elle ne peut être solutionnée par des mesures simples et isolées.

M. Louis Dumont remarque que la problématique de la diplomation doit également être traitée en regard des études de premier cycle, pour lequel les taux de diplomation apparaissent préoccupants. M. Dumont observe que la proposition présentée pourrait constituer une façon d'informer le Conseil des préoccupations de l'Assemblée sur cette question. La proposition pourrait également signaler au Ministère que la situation de la diplomation se détériore depuis quelques années, et qu'il y a lieu d'examiner les conditions qui pourront favoriser un meilleur taux de diplomation; M. Dumont ajoute que l'amélioration du taux de diplomation ne tient pas uniquement à des mesures financières.

Le vice-*provost* et vice-recteur—planification se dit contre la proposition présentée, dans la mesure où sa formulation présente un hiatus évident quant à l'ensemble des composantes de cette problématique. Le vice-*provost* partage l'avis présenté par M. Dumont sur la nécessité de l'amélioration du taux de diplomation aux cycles supérieurs et sur la nature des mesures et des conditions qui y sont liées.

Mme Kempeneers observe que malgré la teneur des interventions du vice-recteur exécutif et du vice-*provost*, elle partage les avis qui ont été présentés sur le fond de la question.

Le vote est demandé en regard de la proposition présentée par Mme Kempeneers; la proposition est rejetée à la majorité.

Le président des délibérations invite M. Louis Dumont à présenter la proposition qu'il a annoncée.

Se reportant à la page 6 du *Budget de fonctionnement 2008-2009*, M. Dumont demande si les priorités institutionnelles concernées par la réserve de 1,1 M \$ ont été identifiées. C'est dans cette perspective que M. Dumont présente la proposition suivante : que l'Assemblée universitaire recommande à la direction de l'Université d'identifier les priorités institutionnelles pour l'année 2008-2009, d'en dresser la liste en indiquant, pour chacune des priorités, les budgets alloués, et d'ajouter cette liste au budget 2008-2009. La proposition est appuyée.

Le vice-recteur exécutif indique que les priorités non académiques ont été identifiées. Il explique que les priorités académiques ne peuvent être identifiées d'emblée dans le cadre du budget, car elles sont considérées selon les projets définis et présentés par les unités.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise que le fonds des priorités institutionnelles constitue un outil que l'Université a souhaité se donner afin de soutenir les initiatives internes des unités et afin de favoriser l'émergence de projets de développement. Le principe de l'établissement de ce fonds consiste à s'assurer de disposer des montants qui ont été réservés. Lorsqu'une demande est présentée, celle-ci est analysée en vue de déterminer si elle sera appliquée. Le *provost* mentionne que pour l'année prochaine, certaines priorités ont été identifiées, notamment sur l'évaluation des programmes et sur le financement de ponts entre les départs à la retraite et le recrutement professoral. Le *provost* indique qu'on pourrait convenir d'une modalité selon laquelle un rapport sur les priorités institutionnelles serait présenté annuellement à l'Assemblée universitaire. Il mentionne également la possibilité de joindre un rapport au document budgétaire relatif au fonds des priorités institutionnelles. Cependant, le *provost* ne voit pas l'utilité de définir des projets à l'avance; au contraire, une telle modalité apparaîtrait paralysante.

Sur la partie du budget concernant l'utilisation de la contribution additionnelle au fonds des priorités, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification mentionne que trois facultés ont été identifiées, et que les montants ont été mentionnés dans le cadre de la présentation du

budget par le vice-recteur exécutif. De ce fait, une partie du fonds a été clairement établie dans le document portant sur le budget.

Se reportant aux propos présentés par le *provost*, M. Roger B. Richard comprend que l'application d'une formule de chevauchement entre le départ de professeurs à la retraite et l'engagement de nouveaux professeurs pourrait être considérée dans le cadre de ce fonds.

M. Dumont mentionne que l'éventualité présentée par M. Richard pourrait être prise en compte dans la mesure où des priorités auront été identifiées.

Se reportant à l'intervention du *provost*, M. Dumont s'informe de la disponibilité d'informations sur les priorités institutionnelles et de la possibilité qu'une liste de priorités soit déposée à la prochaine séance de l'Assemblée.

Le *provost* demande si dans un tel cas, la proposition présentée par M. Dumont pourrait être amendée en conséquence.

M. Dumont observe que l'on a indiqué que des priorités avaient été identifiées. Dans cette perspective, il demande s'il est possible de présenter une liste des priorités académiques et non académiques qui ont été identifiées. Dans la mesure où la direction s'engagerait à présenter la liste des priorités lors de la prochaine séance de l'Assemblée, M. Dumont accepterait de retirer la proposition qu'il a présentée.

Le recteur s'engage à ce que la liste des priorités qui ont été identifiées soit déposée lors d'une prochaine séance de l'Assemblée.

M. Dumont demande que la proposition qu'il a présentée soit retirée; l'Assemblée consent à cette demande.

Le président des délibérations invite M. Pierre Trudel à présenter la proposition qu'il a annoncée.

M. Trudel mentionne que le Comité universitaire d'éthique de la recherche—CUER relève de la discipline universitaire, laquelle se situe parmi les champs de compétence de l'Assemblée. M. Trudel propose que l'Assemblée universitaire demande à la direction de l'Université de lui faire rapport sur les facteurs ayant donné lieu à l'augmentation du budget dévolu au Comité universitaire d'éthique de la recherche et recommande à la direction d'identifier les moyens afin de ramener les dépenses de ce comité au niveau de l'année 2007-2008. La proposition est appuyée.

M. Trudel explique par des exemples que la lourdeur administrative liée à l'encadrement éthique pourrait priver des unités les montants de financement qui pourraient être utilisés pour des projets ou des centres de recherche. Il précise que l'encadrement éthique peut s'appliquer plus spécifiquement à certains domaines de recherche —par exemple, dans les domaines des sciences biomédicales—, mais ne s'applique pas à l'ensemble des domaines de recherche.

M. Maxime B. Rhéaume présente une réserve. Il lui apparaît discutable de penser que les données présentées, qui ont été analysées et pondérées, puissent perdre toute justification du simple fait d'une intervention. M. Rhéaume comprend que l'utilisation des montants relatifs aux activités du Comité reste à la discrétion de celui-ci.

Le vice-recteur—Recherche rappelle les éléments de réponse qu'il a présentés à l'attention de M. Trudel durant la tenue du vote secret. Tout en reconnaissant à M. Trudel le droit à son opinion, le vice-recteur observe que la proposition présentée démontre une méconnaissance des exigences et processus gouvernementaux auxquels sont soumis les comités d'éthique en recherche. Le vice-recteur précise également qu'en regard de nouvelles exigences définies par le MSSS et par les conseils subventionnaires, un moratoire a été demandé

afin de reconsidérer l'application de ces processus à l'ensemble des secteurs de la recherche. Le vice-recteur mentionne que selon l'accord signé avec les conseils subventionnaires, le maintien des subventions fédérales accordées aux institutions dépend du respect des exigences définies en matière d'éthique en recherche. Le vice-recteur signale que la préoccupation présentée par M. Trudel devrait plutôt porter sur les exigences des organismes et sur les modalités selon lesquelles ces exigences sont gérées par l'Université; il suggère que cette question pourrait faire l'objet d'un point d'information. Le vice-recteur propose de retirer la proposition présentée par M. Trudel, dans la mesure où il s'engage à présenter un exposé sur les processus éthiques en recherche.

M. Louis Dumont s'informe si dans le cadre de la présentation proposée par le vice-recteur, il sera possible de prendre connaissance des budgets consacrés à l'éthique dans les autres universités.

Le vice-recteur indique que de telles données pourront être intégrées à sa présentation dans la mesure où elles seraient disponibles.

M. Trudel précise qu'il ne conteste pas la valeur et la justesse des données inscrites. Sa préoccupation vient du fait que les montants ont doublé depuis l'année précédente. Il lui apparaît donc légitime de demander des explications sur une telle augmentation. M. Trudel mentionne que de cette façon, il sera possible, selon le cas, d'identifier si les processus présentent des lourdeurs administratives inutiles, ou de déterminer la justification de l'augmentation observée. Sur la proposition de ramener ces dépenses au niveau de l'année 2007-2008, M. Trudel explique que cette modalité permettra d'identifier des méthodes d'application des processus visant à répondre aux exigences en éthique qui soient moins dispendieuses. M. Trudel estime que le fait que ces processus aient été amenés à un niveau trop élevé de bureaucratization a donné lieu à une augmentation des coûts.

L'Assemblée s'appropriant à disposer de la proposition présentée par M. Trudel, celui-ci en donne à nouveau lecture.

La proposition présentée par M. Trudel est mise au vote. Un nombre égal de voix favorables et d'oppositions étant inscrit, le président est appelé à trancher en exerçant son vote prépondérant. La proposition est rejetée.

Le président des délibérations invite M. Vincent Ranger à présenter la proposition qu'il a annoncée.

M. Ranger indique qu'il retire sa demande de présenter une proposition.

L'Assemblée clôt l'étude de ce point.

Le vice-recteur exécutif souhaite remercier les personnes qui ont participé à la préparation du budget 2008-2009 : M. Matthew Nowakowski, directeur général de la Direction générale des Services financiers; M. Philippe Prud'Homme, directeur des opérations budgétaires de la Direction des budgets; Mmes Christine Nadeau et Sylvie Bastien, responsables en gestion budgétaire de la Direction des budgets; M. Éric Filteau, vice-recteur adjoint—Administration. Le vice-recteur souligne leur contribution remarquable, considérant le professionnalisme, la rigueur et l'énergie que ces personnes ont démontré dans la préparation du budget à l'intérieur de délais resserrés. L'Assemblée exprime ses remerciements en applaudissant.

AU-496-3 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-496-3

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 17 heures 20.

Adopté le 26 mai 2008 – Délibération AU-498-2.2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier